Attention ! Attention ! Jette-la ! Ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas les aumônes !?

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Al-Ḥassan ibn 'Alî (qu'Allah l'agrée, lui et son père) prit l'une des dattes réservées à l'aumône et la mit dans sa bouche. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : " Attention ! Attention ! Jette-la ! Ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas les aumônes !? " » Dans une version : « ... les aumônes ne nous sont pas autorisées ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Al-Ḥassan ibn 'Alî (qu'Allah l'agrée, lui et son père) prit une datte parmi les dattes qui avaient été prélevées pour l'aumône légale (« az-Zakât ») et la mit dans sa bouche. Ayant vu cela, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui dit : « Attention ! Attention ! » afin de lui faire comprendre qu'il n'y avait pas droit. Alors, il lui ordonna de la recracher et dit : « Les aumônes ne nous sont pas autorisées ! » En effet, tout ce qui provient de l'aumône légale est interdit à la famille de Muḥammad, car ils sont les gens les plus nobles, alors que ce qui provient de l'aumône légale et des aumônes représentent le vil superflu des gens. Il ne convient donc pas aux gens les plus nobles de prendre ce vil superflu des gens. C'est dans ce sens que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit à son oncle Al-'Abbâs (qu'Allah l'agrée) : « Nous, les gens de la famille de Muḥammad, ne prenons pas ce qui provient des aumônes des gens. Cela ne nous est pas autorisé car ce n'est que leur vil superflu. »

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10102

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee